



Basket44

PROCES VERBAL

Bureau

Jeudi 22 Avril 2021



1. ACTUALITE PRESIDENT

Franck JOUNIER aborde un problème urgent qui se présente pour la saison prochaine c'est-à-dire : le Nantes Rezé Basket et BC St Paul Rezé se retrouvent sportivement en Ligue 2 féminine. Depuis le début de la semaine, 2 rencontres, dont une en présence de la FFBB, ont eu lieu entre les représentants des 2 clubs, et le CD44 et la Ligue. Déjà une recherche de compromis est en discussion. Il espère qu'un consensus sortira de cette réunion, dans l'intérêt du basket féminin de haut niveau.

Autre sujet : La visioconférence du 31 mars suivi seulement par 50 clubs, avait ciblé les aides financières :

Interlocuteurs : Yannick OLIVIER pour l'INFRA, Bénédicte GOUGAUD pour l'Aide financière COVID et hors COVID et Pauline GRATTON pour le Plan Sportif Fédéral

Ils ont développé toutes les pistes vers lesquelles les clubs peuvent se diriger afin de dégager des aides.

Le Comité a sollicité un Prêt Garanti Etat auprès du Crédit Mutuel, afin d'anticiper les besoins éventuels.

Un courrier indicatif prévu envers les clubs afin de détailler l'aide qu'ils recevront prochainement, est en cours de préparation. Pour information Maxime a sollicité une formation : Responsable petite et moyenne structure qui débutera en novembre prochain. Nous reportons notre candidature au FORUM FFBB Citoyen organisé en janvier 2022, vers janvier 2024.

Le Président propose d'annuler le challenge du licencié pour cette saison.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Un excédent supplémentaire devrait être constaté sur cet exercice. Franck JOUNIER propose qu'une enveloppe d'environ 20 000 euros soit allouée en direction des dirigeants et que la part Comité de 13 euros ne soit pas prélevée la saison prochaine sur les licences « dirigeants » .

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

A la suite de la démission de Frédérique CONCILLE, au poste de responsable 3x3 dans la commission compétitions, Le Président propose de nommer Arnaud DROUAUD à ce poste.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

2. SECRETAIRE GENERAL

Dominique BOUDEAU propose aux membres présents de se prononcer sur la liste de la commission Démarche Citoyenne présidée par Thierry GATEFAIT : Françoise PAUGAM – Frédérique CONCILLE – Justine VOLLANT – Cathy BERTHAT – Frédéric THIBAULT.

Cette liste est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

RETOUR AU JEU :

Tous les clubs ayant déposé leur dossier de Retour Au Jeu auprès du Comité avant le 31 mars 2021 (date de fin de l'opération), recevront leur règlement même si l'évènement n'a pu se tenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

Un rappel est lancé aux présidents de commissions sur l'envoi de leur rapport d'activité pour le 5 mai 2021 au plus tard. Il est demandé aux présidents de commissions de penser à remplir le calendrier des visioconférences.

L'assemblée générale du Comité est prévue à COUËRON, dans la salle de l'Estuaire, le samedi 5 juin 2021.

3. CHAMPIONNAT DF2 – DM2

Lénaïc SORIN

Elle nous présente un projet fin de modifier le déroulement de la DF2 et DM2, sans modifier le nombre de montées et de descentes, tout en maintenant le même nombre d'équipes engagées avec ce nouveau projet. Afin de dynamiser ce

championnat, elle suggère de l'organiser en poules de 6. Depuis 2 saisons, il ne s'opère aucune montée ni descente et cette proposition permettrait de rééquilibrer cette situation. 2 propositions possibles sont proposées :

PROPOSITION 1 :

DF2 = 4 poules de 6

En décembre composition de poules hautes et basses suivant le classement obtenu dans la 1^{ère} phase. **En fin de saison** DF2 les 2 premières de chaque poule haute montent en PRF et les 3 dernières de chaque poule basse descendent en DF3.

DM2 = 6 poules de 6

En DM2 les 3 premiers de chaque poule haute montent en PRM et les 3 derniers de chaque poule basse descendent en DM3.

PROPOSITION 2 :

DF2 = 4 poules de 6

A la fin de la 1^{ère} phase, en DF2, les 3 premiers de chaque poule accèdent en poules hautes. Les 4^{èmes} et 2 meilleurs 5^{èmes} sont reversés en poule basse.

Les 2 moins bons 5^{èmes} et les 6^{èmes} sont relégués en DF3.

A la fin de la 2^{ème} phase, les 2 premières des 2 poules hautes montent en PRF et les 3 dernières de chaque poule basse descendent en DF3,

DM2 = 6 poules de 6

En DM2,

A la fin de la 1^{ère} phase, les 3 meilleurs de chaque poule accèdent en poules hautes.

Les 4^{èmes} et les 4 meilleurs 5^{èmes} sont reversés en poules basses et les 2 moins bon 5^{èmes} et les 6^{èmes} sont relégués en DM3.

A la fin de la 2^{ème} phase, en DM2 les 3 premiers de chaque poule haute montent en PRM et les 3 derniers de chaque poule basse descendent en DM3.

POUR LES 2 PROPOSITIONS :

En fin de la 2^{ème} phase, possibilité à 9 équipes de D3 d'accéder en D2 ou 8 équipes de D3 et le champion Elite Départemental U20 peut prétendre à accéder en D2.

Cette place peut être proposée à la 2^{ème} des U20 en cas de refus de la 1^{ère}. Et en cas de refus à nouveau, une 9^{ème} équipe de D3 se verra proposer la montée en D2.

Si intégration d'une équipe U20M à partir de 2022-2023, celle-ci sera effectuée avec une structure réglementaire adaptée pour éviter les dérives.

Des échanges entre Elus ont lieu.

ARGUMENTAIRE DE LA COMMISSION COMPETITIONS

- Cela fait partie des axes de la mandature (modification championnat jeunes et seniors)
- Souhait de modifier en priorité les seniors pour relancer la dynamique après 2 saisons incomplètes, nous estimons également que la perte de licenciés pourrait être plus importante en seniors qu'en jeunes.
- Permet de rééquilibrer les niveaux entre la D2 et la D3 dès décembre 2021 (**Proposition 2**)
Il sera plus facile de gérer des « exempts » dans des poules de 6 que dans des poules de 12, si toutefois nous n'arrivons pas à compléter le niveau D2.
- 2 phases
- Redynamiser et rééquilibrer le championnat senior à la suite de l'arrêt depuis plus d'une saison
- Travail plus facile en cas de remaniement comme la saison précédente (Covid)
- Continuité et harmonisation du championnat D3/D4 sur le championnat D2
- Intégration, en cas de pérennisation, à partir de 2022-2023 d'une équipe U20 (équipe championne Départementale). Cela permettra à des U20 champions départementaux de ne pas repartir en D4 seniors s'il n'y a pas d'équipe dans le club.

- Nous estimons que ce choix pourrait dynamiser le championnat U20 départemental et éviter des arrêts de ces jeunes.
- La volonté de la commission est de pérenniser une des deux formules proposées
- Une réunion avec les clubs aura lieu en février 2022 pour la pérennisation ou pas de la formule retenue.

Des échanges intéressants ont lieu entre les élus.

La proposition 1 recueille 4 avis favorables.

La proposition 2 recueille 5 avis favorables.

4. OBE :

Alain GUERESSE

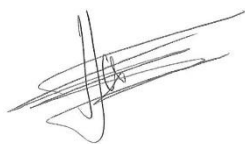
Il fait une présentation de l'Opération Basket Ecole. Un plan de communication serait mis en place pour une promotion auprès des clubs, via leurs techniciens ou leurs bénévoles sur tout le département.

Il faut cibler les clubs où cette opération est inexistante. L'objectif est d'augmenter le nombre de licenciés et de compenser les éventuelles pertes à la suite de COVID 19, ainsi que de dynamiser certaines zones du territoire.

Le CTF du Comité restera en soutien pédagogique et technique, à la demande des clubs. Une communication en 2 phases, une phase actuelle « COVID » puis un retour à la normalité espérée en septembre prochain. Un plan d'actions est envisagé.

La séance est levée à 21h00

Le Président du Comité,
Franck JOUNIER



Le Secrétaire Général,
Dominique BOUDEAU

